

DÉPARTEMENT DU TARN  
ARRONDISSEMENT DE  
CASTRES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE



11, Chemin de la Planquette  
81370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE  
Tél : 05.63.34.10.50  
Email : [accueil.ccas@ccas81370.fr](mailto:accueil.ccas@ccas81370.fr)

Date de la convocation :  
**Vendredi 10 octobre 2025**

Conseillers en exercice : 16  
Présents : 9  
Procurations : 1

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 16 octobre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Laurence BLANC, Vice-Présidente du CCAS.

**Présents :** Mme Laurence BLANC – Vice-Présidente, Mme Hanane MAALLEM, M. Alain OURLIAC, Mme Marie-Claude DRABEK, Mme Muriel PHILIPPE, Mme Marie-Josée CALVET, Mme Nicole SANCHEZ, M. André SIMON, Mme Marie-Hélène VALETTE.

**Excusés / Absents :** M. Raphaël BERNARDIN – Président, Mme Bernadette MARC (procuration à Mme Laurence BLANC), M. Julien LASSALLE, Mme Valérie BEAUD, Mme Chantal CANDOULIVES, Mme Martine EMMANUEL, Mme Ouahida CHOUITI NAIB.

**Secrétaire de séance :** Alaric BERLUREAU.

Délibération n° DL-251016-038

**Objet :**  
**EHPAD - Autorisation de dépôt d'une autorisation  
d'urbanisme – création de bureaux administratifs**

**Décision de l'Assemblée :**

Votants : 10  
Pour : 10  
Vote à l'unanimité

A la demande de Mme la Vice-Présidente, M. Alaric BERLUREAU, Directeur du CCAS, informe l'Assemblée que les équipes administratives et responsables de services rencontrent des difficultés liées à l'absence de bureaux administratifs individuels ou adaptés, impactant :

- La concentration et l'efficacité du travail,
- Le respect de la législation (confidentialité, conditions de travail),
- Les conditions de travail des agents.

Une consultation sera prochainement lancée afin de sélectionner un prestataire qui répondra au mieux aux besoins attendus pour ce nouvel aménagement.

Le Conseil d'administration, ainsi informé et après avoir délibéré,

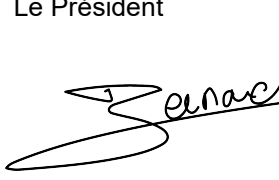
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le Code de l'Urbanisme ;
- Vu l'avis du Comité Social Territorial du mardi 30 septembre 2025 ;

- Vu l'avis du Conseil de la vie Sociale du vendredi 3 octobre 2025 ;
- Considérant la nécessité d'augmenter le nombre de bureaux administratifs de l'EHPAD ,

### DECIDE A L'UNANIMITE



- D'approuver le projet de construction de bureaux administratifs sur le site de l'EHPAD.
- D'autoriser M. le Président ou son représentant à solliciter les cofinanceurs apportant leur aide dans le financement du projet ;
- D'habiliter M. le Président, à déposer le permis de construire relatif à la construction de bureaux administratifs, sur le site de l'EHPAD, à l'issue de la consultation.

Le Président



Raphaël BERNARDIN

Le Secrétaire de séance



Alaric BERLUREAU